



Assistant/e en podologie CFC, éducation

Assistant/e en podologie CFC

SWISSDOC 0.723.23.0, 5.723.7.0, n° 82118

Durée de la formation: 3 ans

Plan de formation (annexe 2: mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé)

En vertu de l'art. 14, al. 1, de l'ordonnance du DEFR du 12 janvier 2022 sur les travaux dangereux pour les jeunes (RS 822.115.2), l'annexe 2 du plan de formation a été adaptée en fonction des dispositions de cette ordonnance.

Les adaptations étaient de nature formelle. Les mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé ont été contrôlées par le SECO, intégrées dans le plan de formation et approuvées par le SEFRI.

Approbation:

20 août 2025

Entrée en vigueur:

1^{er} septembre 2025

Le plan de formation avec l'annexe 2 adaptée sera disponible sur le site internet de l'association professionnelle Schweizerischer Podologen-Verband SPV www.podologie.swiss et sous www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr.